

Juin Vert contre le cancer du col de l'utérus : « Faites-vous dépister et faites vacciner vos enfants », rappelle une société savante

Lancé en 2010 par l'Institut national du cancer, juin vert est un mois consacré à la prévention et la sensibilisation contre le cancer du col de l'utérus. Même si le nombre de femmes touchées a énormément chuté ces dernières années, il reste encore trop élevé au vu des moyens de prévention et de dépistage disponibles aujourd'hui, rappelle la Société française de colposcopie et de pathologie cervico-vaginale.

ALEXANDRA BRESSON



iStock/vvmich

Si l'opération octobre rose ayant pour but de sensibiliser et de mobiliser le grand public contre le cancer du sein, est bien connue le sujet de la prévention et du dépistage du cancer du col de l'utérus bénéficie lui aussi d'un mois dédié : le juin vert. Lancé en 2010 par l'Institut National du Cancer, l'évènement est l'occasion de rappeler qu'avec près de 3000 nouveaux cas et 1000 décès chaque année, le cancer du col de l'utérus reste une maladie redoutable, ce d'autant qu'il touche des femmes jeunes alors qu'un dépistage organisé concerne toutes les femmes de 25 à 65 ans (ou 20 à 65 ans dans les départements d'outre-mer), qu'elles soient ou non vaccinées contre les papillomavirus humains (HPV).

Comme le rappelle [Société française de colposcopie et de pathologie cervico-vaginale \(SFCPCV\)](#), il s'agit d'un dépistage organisé national mis en place depuis 2018, « *ce qui veut dire que, comme pour le cancer du sein, les femmes reçoivent un courrier les invitant à aller*

faire leur test de dépistage qui peut être réalisé par un gynécologue, un médecin généraliste ou une sage-femme mais aussi directement en laboratoire de biologie. »

Concrètement, le dépistage consiste à analyser un prélèvement effectué au niveau du col de l'utérus (frottis), afin d'identifier des cellules anormales (examen cytologique) ou de détecter la présence du virus (test HPV). La patiente reçoit un courrier de son Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) l'invitant à consulter pour réaliser : un dépistage tous les 3 ans (examen cytologique, après 2 tests réalisés à 1 an d'intervalle et dont les résultats sont normaux), si elle est âgée de 25 à 29 ans ou un dépistage par test HPV tous les 5 ans, si elle est âgée de 30 à 65 ans. Pour la SFCPCV, il est essentiel de rappeler aux femmes de tous les âges l'importance de ce dépistage et de les inciter à y participer mais aussi qu'il s'adresse à des femmes asymptomatiques, c'est-à-dire ne se plaignant de rien, l'objectif étant de déceler la maladie avant qu'elle soit parlante et d'éviter un cancer du col de l'utérus. Car avant le cancer se trouvent les lésions précancéreuses (appelées lésions intraépithéliales de haut grade du col utérin) : chaque année, 32 000 lésions précancéreuses ou cancéreuses sont détectées en France.

« La couverture est insuffisante à tous les âges »

C'est pourquoi [le ministère de la Santé](#) tient à rappeler régulièrement que 90% des cancers du col de l'utérus peuvent être évités grâce au dépistage, qui permet non seulement de détecter d'éventuelles lésions précancéreuses et de les traiter avant qu'elles n'évoluent en cancer mais aussi de diagnostiquer des cancers à un stade précoce et d'améliorer les chances de guérison. En cause, la présence du virus HPV (human papillomavirus), transmis par voie sexuelle, qui, lorsqu'il s'installe au niveau du col de l'utérus, peut provoquer des modifications au niveau de l'épithélium. Ces lésions pré-cancéreuses peuvent évoluer, dans de rares cas, vers un cancer. Cette évolution est lente puisqu'un cancer apparaît généralement 10 à 15 ans après l'infection persistante par le virus. L'infection par un virus HPV est fréquente dans le monde puisque 80% des femmes sont touchées au moins une fois dans leur vie. Le corps a la capacité d'évacuer spontanément le virus mais dans 10 % des cas, l'HPV s'installe durablement au niveau de la muqueuse du col utérin ce qui peut entraîner ces lésions précancéreuses pouvant évoluer vers un cancer.

Mais la SFCPCV déplore encore aujourd'hui que près de 40 % des femmes ne se font pas dépister, ce qui l'amène à préciser que « *le dépistage du cancer du col c'est pour toutes les femmes de 25 à 65 ans, y compris pour celles n'ayant plus de rapports sexuels ou ayant des rapports sexuels avec des femmes.* » Le constat est le même [à ce sujet pour Santé Publique France](#) qui estimait à l'occasion de la Semaine européenne de prévention du cancer du col de l'utérus de 2022 que la couverture nationale du dépistage pour les femmes âgées de 25 à 65 ans est de 59% pour la période 2018-2020. Aussi ses experts jugent-ils que « *la couverture est insuffisante à tous les âges et sur l'ensemble du territoire et loin des 70% préconisés par l'UE.* » L'agence faisait en outre savoir que la couverture du dépistage varie fortement avec l'âge et les territoires : elle est de l'ordre de 65% entre 25 et 45 ans et diminue ensuite de manière importante à partir de 50 ans pour tomber à 45% chez les femmes de 60-65 ans. Les couvertures les plus faibles (<50%) sont observées dans les départements et régions d'Outre-mer, à l'exception de La Réunion, ainsi que dans les départements de Seine-Saint-Denis, du Val d'Oise et du Val de Marne.

La vaccination anti-Papillomavirus humains, un outil de prévention indispensable

A noter que le virus papillomavirus peut déclencher d'autres types de cancers : gorge, anus, vulve, vagin, pénis... et c'est pour cette raison que l'autre aspect de la prévention, la vaccination contre les infections au HPV, est depuis peu étendue aux garçons. Les autorités de santé recommandent en effet depuis 2007 la vaccination des jeunes filles, vaccination qui

a ensuite été étendue aux jeunes garçons depuis janvier 2021. « Ce vaccin a démontré son extraordinaire efficacité et son innocuité. », atteste la SFCPC. « En plus du cancer, il permet de prévenir les lésions précancéreuses du col de l'utérus et d'éviter ainsi les traitements associés. Enfin, il permet de prévenir toutes les autres pathologies liées à l'HPV telles que les verrues génitales, mais aussi les pathologies dues à l'infection à HPV du vagin, de la vulve, de l'anus, de la verge et de l'oropharynx. », ajoute l'organisme. Le calendrier vaccinal recommande la vaccination contre les HPV pour toutes les filles et garçons de 11 à 14 ans, afin de leur assurer une protection avant le début de leur vie sexuelle et prévoit aussi un rattrapage possible pour tous les adolescents de 15 à 19 ans révolus.

A ce sujet, [la revue médicale Vidal souligne que](#) « la vaccination est d'autant plus efficace que les jeunes n'ont pas encore eu de rapports sexuels ayant pu les exposer au virus. », celle-ci ayant estimé que la population cible relevant ces nouvelles recommandations de vaccination serait, dans les prochaines années, de 2 800 000 jeunes femmes et de 3 600 000 jeunes hommes de 11 à 19 ans. Toujours est-il que cette couverture vaccinale demeure insuffisante selon Santé Publique France. Son communiqué diffusé à ce sujet indique ainsi qu'en 2020, elle était estimée à 41% pour une dose à 15 ans (vs. 35% en 2019) et 33% pour le schéma complet à 16 ans (vs. 28% en 2019). Pourtant, le vaccin GARDASIL 9 recommandé en France depuis 2018, offre une protection supérieure aux deux premiers vaccins mis sur le marché avec une efficacité de 90% sur la prévention des infections HPV à l'origine des cancers du col de l'utérus. L'agence estime toutefois que « la vaccination des garçons, recommandée depuis 2021, permettra en complément de l'amélioration de la vaccination des jeunes filles de réduire la transmission des papillomavirus et de protéger les futures générations, quel que soit le sexe, vis-à-vis des maladies liées aux HPV. »

Il s'avère que même vaccinées, les femmes doivent se soumettre aux dépistages du cancer du col de l'utérus. « Le vaccin est un moyen de lutte pour augmenter les chances de débarrasser le corps spontanément du virus diminuant ainsi le risque de cancer. Mais rien n'est sûr à 100 % », souligne le Dr Cédric Nadeau, chirurgien gynécologue [au CHU de Poitiers](#) spécialisé dans le traitement des cancers gynécologiques. « Nous avons en France les moyens d'éviter le cancer avec tout d'abord la vaccination des jeunes à partir de 11 ans et avec le dépistage. Avec le dépistage, on peut soigner des lésions précancéreuses avant que le cancer ne se développe. Si les femmes peuvent bénéficier de cette offre de santé ouverte à toutes, très peu s'y soumettent. », insiste-t-il. C'est donc la combinaison de la vaccination anti-HPV et du dépistage massif qui permettrait à termes de faire disparaître le cancer du col de l'utérus. « Il est essentiel de rappeler à toutes les femmes françaises qu'elles peuvent bénéficier de ces mesures. Avec juin vert ce sont deux messages importants : faites-vous dépister et faites vacciner vos enfants. », conclut la SFCPCV. Au-delà de ce Juin vert, la participation au dépistage du cancer du col de l'utérus est possible toute l'année.

le 15/06/2023